

Adresse de la société populaire de Léger de Bourdeny, qui félicite la Convention et demande la proscription du numéraire, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Léger de Bourdeny, qui félicite la Convention et demande la proscription du numéraire, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 297;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14008_t1_0297_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

15

La société populaire de Port-Briex (1), département des Côtes-du-Nord, fait passer à la Convention nationale extrait de son procès-verbal du 15 floréal, qui constate qu'elle a été saisie d'admiration en apprenant le succès des armées de la République, et à rendre son tribut de reconnaissance à la valeur des défenseurs de la patrie, et que, pénétrée plus que jamais de l'utilité du gouvernement révolutionnaire, tous ses membres ont juré de le maintenir jusqu'à la mort du dernier des ennemis de la République, et d'être toujours attachés à la Convention nationale qui l'a établi pour le bonheur du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Port-Briex, s.d.; Au présid. de la Conv.] (3).

« Républicain,

Tu trouveras ci-joint un extrait du procès-verbal de la séance de la société populaire régénérée de cette commune, en date du 15 de ce mois, dans laquelle nous jurâmes tous avec cette bonne foi et cette chaleur qui caractérisent les vrais sans-culottes, de maintenir le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la mort du dernier de nos ennemis. Cet acte servira à convaincre de tout notre attachement pour la liberté et l'égalité, de notre zèle à maintenir l'unité et l'indivisibilité de la République, de notre respect pour la Convention et de notre confiance dans les travaux du Comité de Salut public. S. et F. ».

Y. J. OLLIVIER, LE DISSEZ.

[Extrait du p.-v.; 15 flor. II].

Séance tenue par le citoyen Le Dissez président, Ollivier et Damas aîné, secrétaires.

La société après avoir entendu la lecture des papiers-nouvelles, saisie d'admiration en apprenant les succès de toutes nos armées, a rendu son tribut de reconnaissance à la valeur des défenseurs de la patrie. Pénétrée plus que jamais de l'utilité du gouvernement révolutionnaire et de la confiance qu'on doit avoir dans la Convention nationale qui, après avoir mis la justice et la vertu à l'ordre du jour, a déclaré par son décret du 1^{er} floréal qu'appuyée sur les vertus du peuple français, elle fera triompher la République démocratique et punira sans pitié ses ennemis. La société a, par un mouvement spontané, fait le serment de maintenir de tout son pouvoir le gouvernement révolutionnaire jusqu'à ce que le dernier des ennemis de l'égalité, de la liberté et de la République une et indivisible soient anéantis. ».

LE DISSEZ, Y. J. OLLIVIER.

16

La société populaire de Léger-de-Bourdeny (1), félicite la Convention nationale sur les mesures énergiques qu'elle ne cesse de déployer contre les ennemis de la liberté; applaudit au grand ordre du jour de la justice et de la vertu, et l'invite à rester à son poste.

Elle ajoute qu'elle surveillera sans cesse les intrigans, les immoraux pervers et tous les ennemis intérieurs de la République, et termine par demander la proscription du numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

17

La société populaire de Volvic, département du Puy-de-Dôme, félicite la Convention nationale sur sa vigilance et son énergie; elle applaudit au supplice des chefs des conspirations qui ont été découvertes, et demande que l'on poursuive sans relâche leurs criminels complices: elle invite la Convention à rester à son poste. Le salut de la République, dit-elle, repose sur vos vertus, sur votre justice et votre courage; vous l'avez sauvée des plus grands périls, vous la sauvez encore. La paix et la prospérité publique seront le terme de vos glorieux travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Volvic, s.d.] (4).

« Citoyens représentans,

De nouvelles conspirations s'étaient donc ourdies contre la liberté.

Il y avait donc encore des hommes assez insensés pour espérer de nous rejeter dans l'esclavage, de rétablir la royauté et de faire revivre le monstre de la tyrannie.

Comment, ces factieux qui étaient auprès de vous ne voyaient pas que du haut de la montagne vous lancez sur la France entière, que vos regards pénètrent même chez l'étranger, que rien n'échappe à votre vigilance et à votre activité, et que le glaive de la justice est toujours suspendu sur la tête des scélérats qui trament la perte du peuple.

Ils ne sont plus, les chefs de cette active conspiration, mais poursuivez leurs criminels complices s'il en existe encore; il faut que le sol de la liberté soit purgé de tous ses ennemis; il faut frapper tous les coupables; il faut que les républicains n'aient plus à combattre, n'aient plus à vaincre que les satellites des tyrans coalisés. Demeurez à votre poste, citoyens représentans, c'est le vœu de tous les véritables amis du peuple. Le salut de la République repose sur vos vertus, sur votre justice et sur votre courage. Vous venez de la sauver

(1) Et non Port-Brienne.

(2) P.V., XXXIX, 6. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t), 26 prair. (1^{er} et 2^e suppl^t).

(3) C 306, pl. 1160, p. 23 et 24.

(1) St-Léger-du-Bourg-Denis, Seine-Inférieure.

(2) P.V., XXXIX, 6. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XXXIX, 7. Bⁱⁿ, (2^e suppl^t).

(4) C 306, pl. 1160, p. 25.